



Assemblée générale

Distr. limitée
2 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Deuxième Commission

Point 51 a) de l'ordre du jour

**Mondialisation et interdépendance : rôle
des Nations Unies s'agissant de promouvoir
le développement dans le contexte
de la mondialisation et de l'interdépendance**

Éthiopie : projet de résolution

Année internationale de la chimie

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 61/185 du 20 décembre 2006 relative à la proclamation d'années internationales,

Reconnaissant que la compréhension que l'humanité a de la nature matérielle du monde repose sur la connaissance de la chimie,

Soulignant que l'enseignement de la chimie et de ce qui s'y rapporte est essentiel pour relever des défis tels que le changement climatique planétaire, fournir des sources durables d'eau non polluée, d'aliments et d'énergie, et préserver un environnement sain pour le bien-être de tous,

Considérant que la chimie et ses applications sont à l'origine des médicaments, des carburants, des métaux et de pratiquement tous les autres produits manufacturés,

Sachant que l'année 2011 sera l'occasion de célébrer la contribution des femmes à la science puisqu'elle marquera le centenaire de l'attribution du prix Nobel de chimie à Marie Skłodowska-Curie,

Sachant également que l'année 2011 offrira la possibilité de souligner la nécessité de la collaboration scientifique internationale à l'occasion du centenaire de la création de l'Association internationale des sociétés de chimie,

1. *Accueille favorablement* la résolution que le Conseil de l'Union internationale de chimie pure et appliquée a adoptée à l'unanimité à sa réunion de 2007, tendant à ce que 2011 soit proclamée Année internationale de la chimie et à ce que l'Union internationale de chimie pure et appliquée joue un rôle de premier plan



dans la coordination et la promotion des activités en rapport avec la chimie dans le monde aux niveaux national et régional;

2. *Désigne* l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture comme organisme chef de file et centre de coordination de l'Année internationale de la chimie, et l'invite à organiser, à ce titre, les activités à entreprendre durant l'Année, en collaboration avec les autres entités compétentes du système des Nations Unies, l'Union internationale de chimie pure et appliquée, et les organisations et fédérations du monde entier qui lui sont associées, et note à cet égard que les activités de l'Année seront financées au moyen de contributions volontaires, y compris du secteur privé;

3. *Encourage* tous les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres parties intéressées à mettre à profit l'Année internationale de la chimie pour promouvoir à tous les niveaux des initiatives visant à faire prendre davantage conscience au public de l'importance de la chimie et assurer un large accès aux nouvelles connaissances et expériences dans ce domaine;

4. *Décide* de proclamer 2011 Année internationale de la chimie.
